

Vous travaillez dans le remorquage ? Votre salaire va augmenter !

- ✓ Indexation + 0,79% sur les salaires barémiques à partir du 1^{er} février 2020.

SALAIRES BAREMIQUES

- Entreprises de remorquage, poussage ou halage de bateaux de mer dans les eaux intérieures

Avance brute dans le système de travail, 1 semaine de prestation et 2 semaines de repos		
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Capitaine	3.395,29	24,4559
Timonier	2.922,76	21,0523
Mécanicien	3.233,05	23,2873
Assistant mécanicien	2.807,58	20,2227
1er matelot	2.726,73	19,6403
2ème matelot A	2.625,48	18,9110
Stagiaire	1.489,67	10,7299

Votre Liberté
Votre Voix

